

Grenoble, la santé en action



Pourquoi un plan municipal de santé ?

Des éléments d'origines diverses influencent fortement la santé : ce sont les déterminants de la santé*.

Pour améliorer la santé de tous, il est nécessaire que la globalité des déterminants soit prise en compte.

Au niveau de la ville, les actions de proximité sur les déterminants de la santé ont un impact direct sur la santé des habitants. L'amélioration de la santé passe donc par une implication transversale de toutes les politiques sectorielles : un plan municipal de santé.

LA SANTÉ DANS LES POLITIQUES LOCALES



La Ville de Grenoble et son CCAS se démarquent par un engagement historique au service de la santé. Ils poursuivent cet engagement, et par le nouveau plan municipal de santé, prennent le parti innovant d'impliquer, en amont et collectivement, l'ensemble des acteurs de la santé, à commencer par les habitants. La Ville de Grenoble est très engagée dans le réseau des Villes-Santé de l'OMS** (RFVS***).

La Ville de Grenoble agit donc pour garantir la bonne santé et le bien-être de la population en travaillant sur le cadre de vie tout entier des habitants. Elle fait le lien entre les politiques sociales, sanitaires et environnementales.

*Charte d'Ottawa, 21 novembre 1986

** OMS (Organisation mondiale de la santé)

***RFVS (Réseau Français des Villes Santé)



PLAN MUNICIPAL DE SANTÉ 2016-2020

UNE DÉMARCHE ACTIVE ET INNOVANTE

40
rencontres
avec des habitants
et des acteurs
de la santé

Par son PMS*, la Ville de Grenoble s'engage à réconcilier le « vivre en ville » et le « droit à la santé pour tous », en agissant sur l'environnement, le cadre de vie et l'ensemble des déterminants de la santé des habitants.

La démocratie sanitaire en action !

À Grenoble, pour que chacun s'approprie le plan municipal de santé, tout le monde s'y est mis !

Pendant 12 mois, le plan municipal de santé a été construit au contact des habitants et des usagers, des associations, des institutions, des différents services de la ville, du CCAS** et des élus.

+ de 300
participants
ont contribué à la
démarche d'élaboration
du plan municipal
de santé, dont
30 % d'habitants

Une
stratégie
collective
de santé
qui a permis de :

- Élaborer un diagnostic de santé partagé
- Faire émerger de nouvelles idées nées de regards croisés
- Initier ou relancer des partenariats
- Impliquer les habitants
- S'approprier collectivement le plan municipal de santé

Avec une vision qui dépasse la seule organisation du système de santé, le plan municipal de santé 2016 – 2020 s'est donc construit à travers une approche concertée citoyenne qui a abouti au rapprochement d'associations, de services

et de professionnels de santé, d'habitants, d'agents de la Ville de Grenoble et du CCAS, d'institutions et de collectivités, lors de nombreuses rencontres.

Encadrées par 2 conférences municipales, ces concertations ont donné lieu à 10 groupes de travail portant sur des thématiques clés de la santé :

- Pollution atmosphérique
- Sécurité alimentaire
- Qualité de l'air intérieur
- Accès à la santé de proximité
- Santé des enfants
- Santé des jeunes
- Santé mentale
- Habitat
- Précarité et vulnérabilité
- Bruit
- Rayonnements électromagnétiques

Révéler les liens entre environnement, santé et social

Afin d'améliorer la santé de tous et de lutter contre les inégalités sociales dans ce domaine, le plan municipal de santé fixe 3 orientations prioritaires. Elles donnent le cap pour mettre en œuvre 103 mesures concrètes en faveur de la santé.

Environnement et cadre de vie

Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la santé

La qualité de notre environnement immédiat a un impact fort sur la santé de chacun.

Promouvoir et favoriser un environnement de qualité pour maintenir la santé des Grenoblois est un enjeu majeur pour la municipalité.

44 mesures ont été validées pour **informer et sensibiliser** les Grenoblois à ces problématiques, mais aussi **limiter** l'émission des polluants et limiter l'exposition des habitants à ces derniers.

Accès aux soins et prévention

Ce nouveau PMS illustre les **interactions** entre les politiques **sociales, sanitaires et écologiques** à l'échelle de la ville.

Améliorer l'accès aux soins et à la prévention pour tous, et plus spécifiquement pour les personnes en situation de précarité

À travers cette orientation qui se décline en **21 mesures**, la ville entend promouvoir la santé, favoriser l'accès à l'information sur l'offre et les ressources en santé et rendre effectif l'accès au soin.

Les populations défavorisées étant globalement en moins bonne santé (moindre perception des messages de prévention, recours au soin moins facile), la Ville de Grenoble choisit de mener une politique « santé précarité » volontariste. Elle entend ainsi réduire les inégalités sociales et développer les solidarités locales.

Publics fragiles

Agir pour la santé des publics nécessitant une attention particulière (enfants, jeunes, personnes âgées, handicap, santé mentale)

38 mesures permettent de s'adapter au mieux aux besoins de santé inhérents aux différents âges de la vie et notamment à ceux des enfants scolarisés, ou aux difficultés physiques, sensorielles ou psychiques de chacun. Elles visent aussi à s'engager en faveur de l'insertion des personnes porteuses de handicaps et de la promotion de la santé mentale.

Exemples d'actions ciblées

Pour définir les actions du plan municipal de santé 2016 – 2020, la Ville de Grenoble s'est appuyée sur un diagnostic santé*. Il se fonde sur des études prenant en compte les contextes démographiques et socioéconomiques, les indicateurs de santé et d'environnement, l'état de santé des Grenoblois ou encore les problématiques de l'accès aux services de santé.

Un constat

Des facteurs variés perturbent l'accès à la santé des personnes fragiles : manque d'information, complexités administratives, barrières financières, psychosociales ou culturelles, répartition inégale des services de soin sur le territoire.

Une action

Avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé, la Ville de Grenoble va à la rencontre de ces publics : **trois médiateurs de santé ont été recrutés pour accompagner les habitants** des quartiers Abbaye-Jouhaux-Teisseire, Mistral, Villeneuve-Village Olympique et Vieux Temple dans leurs démarches de soin.

Un constat

La qualité de l'air dans nos environnements intérieurs (où nous passons 80 % du temps) est directement liée aux usages de produits chimiques pour l'aménagement, le nettoyage, la décoration.

Une action

La Ville de Grenoble souhaite anticiper la prise en compte des niveaux réglementaires de pollution (formaldéhydes) qui seront admis en 2023. Pour cela, elle renforce ses exigences sur les matériaux et les modes de construction dans les écoles.

Un constat

Le centre-ville et les boulevards concentrent une grande partie des professionnels médicaux. **L'accès à la médecine en ville est plus difficile dans les quartiers d'habitat social.**

Une action

Par le biais d'une nouvelle convention, **la Ville de Grenoble et son CCAS renforcent leur soutien aux centres de santé** afin que les services médicaux soient présents dans toute la ville.

Un constat

En matière de santé mentale, **la stigmatisation de la maladie freine l'accès au soin et à la vie dans la cité.** Il est nécessaire de changer le regard sur la maladie et les personnes concernées et de faire connaître les pathologies et les ressources existantes sur le territoire.

Une action

La Ville de Grenoble **soutient financièrement et techniquement** les acteurs de la santé mentale dans leurs actions d'information et de lutte contre la stigmatisation. Elle copréside le Conseil Local de Santé Mentale à travers lequel elle leur propose une aide à la coordination.

Un constat

Entre 5 et 7 mois d'espérance de vie peuvent être gagnés dans les grandes agglomérations si les niveaux moyens de pollution pour les particules les plus fines sont ramenés aux seuils recommandés par l'OMS (étude APHEKOM).

Une action

À l'initiative de la Ville de Grenoble, plusieurs villes se réunissent au sein du RFVS** de l'OMS*** autour des questions de pollution atmosphérique. Ce travail collectif vise à formuler des recommandations sanitaires en direction des populations sensibles et vulnérables (jeunes enfants, personnes âgées) en cas de pic de pollution.

* Le diagnostic santé se fonde entre autres sur des études et des données de l'INSEE, des revenus fiscaux localisés, de la CAF de l'Isère, de l'ORS, de l'ARS Rhône-Alpes, et de consultations et concertations locales.

RFVS (Réseau Français des Villes Santé), * OMS (Organisation mondiale de la santé)

Trouver plus d'info sur le plan municipal de santé

Trouver plus d'info sur le plan municipal de santé, le diagnostic santé et la démarche de concertation :
www.grenoble.fr/pms

Liens utiles vers les données de santé

- Ministère de la Santé : social-sante.gouv.fr
- Institut National de Prévention et d'Éducation à la Santé : www.inpes.sante.fr
- Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes : www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr
- Observatoire Régional de Santé Auvergne-Rhône-Alpes : www.ors-rhone-alpes.org
- Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé : education-sante-ra.org
- Réseau Français des Villes Santé de l'OMS : www.villes-sante.com
- Portail Santé Environnement : www.sante-environnement-travail.fr

Réagir/participer au développement du plan municipal de santé

Vous êtes intéressé par les sujets de santé, vous avez des questions, vous voulez vous faire connaître, contactez :
Direction Santé Publique et Environnementale
33 rue Joseph Chanrion - 38000 GRENOBLE
Tél. 04 76 03 43 43 - Fax 04 76 03 43 34
DSPE@grenoble.fr

Venez chaque année
participer à la conférence
municipale de santé